

Comité syndical - Jeudi 15 mai 2025 à 18h
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Sadirac.

Date de convocation du Comité syndical : 06 mai 2025.

Secrétaire de séance : Maryse Aubin.

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie		LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	×	BONNIER	Patrick	×
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine	×	CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	×
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
COUTY	Tania	×	DARRACQ	Elizabeth	
GOEURY	Céline		CASTAING	Corinne	
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	
FAYE	Lionel				
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	×	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 16

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 2 (pouvoir de Christophe Colinet à Maryse Aubin et José Martin à Alain Monget)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléants ayant pris part au vote : Patrick Bonnier, Pierre Seval

Préalable

Monsieur le maire de Sadirac Patrick GOMEZ accueille la séance. Il indique que le développement économique est un facteur important pour nos collectivités. Nous avons un besoin en matière de soin, notamment une médecine de spécialité.

Procès-verbal du comité syndical du 27 mars 2025

Délib. 14 2025

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation du Comité syndical.

Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Rapport d'activités 2024 et actualités 2025 des services

Délib. 15 2025 et Délib. 06 2025 EDS

Présenté en séance par Lise Capeyron et chaque vice-président / élu référent et technicien selon les services.

Les remarques sont les suivantes :

Espace Info Entreprendre :

Alain Monget : La plateforme « Ma Ville Mon Shopping (MVMS) » a décidé de stopper son activité en 2025. Nous avons été mis au pied du mur, la décision a été unilatérale de la part du groupe La Poste. Le PETR rebondit à cette annonce en développant un nouvel outil qu'est l'annuaire des entreprises.

Nous avons des ambassadeurs en commune et des banderoles qui peuvent être retirées.

Bernard Pagès : C'est dommage de perdre cette plateforme locale. D'autres plateformes peuvent peut-être prendre le relais.

Anthony Magro : Nous accompagnons les entreprises de MVMS pour les aider à trouver des alternatives. En parallèle nous mettons en place un annuaire des entreprises, notamment à la demande des clubs d'entreprises et des communes. L'annuaire est en ligne Internet sur le site du Pôle. Chaque entreprise va mettre à jour elle-même ses informations (RGPD : l'entreprise va donner le droit d'utilisation aux PETR, Cdc et communes) et ajouter toute information qu'elle souhaite (site, logo, activités, contact...). Les communes vont pouvoir faire un lien sur leur site internet.

Alain Monget : Cet annuaire permet de qualifier la base de données mutualisée fournie par AGDE.

Maryse Chiron-Charrier : Il est important de renforcer la communication pour trouver plus d'entreprises notamment sur la Cdc des Coteaux Bordelais. Nous avons 3 Cdc sur 5 qui ont un règlement d'intervention. L'ACP n'a pas vocation à financer tous les projets, il est important de s'articuler avec les règlements d'intervention des Cdc et les fonds du service économique de la Région.

Alain Monget : Les visites d'entreprises permettent de découvrir des savoir-faire, une technicité sur notre territoire. L'investissement soutenu par l'ACP permet de recruter du personnel dans les entreprises.

L'ACP est perçue comme une aide facile à mobiliser et le dossier est facile à compléter.

Le COPIL ACP a pris désormais son rythme de croisière, il est indispensable que chaque Cdc du territoire soit représentée par un élu ; les débats sont très enrichissants.

Nous allons demander un avenant pour la poursuite de l'ACP sur 2026 pour continuer la consommation de l'aide régionale. De plus les fonds régionaux de l'ACP sont fongibles, cela signifie que si une Cdc ne consomme pas les fonds régionaux, ils pourront être utilisés par les entreprises d'une autre Cdc.

Espace Agri alim :

Les outils de communication pour la fête de l'Agriculture et de l'Alimentation en Entre-deux-Mers sont en cours de distribution.

Alain Monget : Nous sommes partenaires avec le territoire du Libournais et Convergence Garonne, c'est une fête interterritoriale.

Le défi foyer : nous avons fait le défi sur les 5 Cdc, sur 4 ans. Le 6 juin, nous verrons si les familles de la Cdc Rurales engagées dans le défi auront réussi à manger bio et local sans dépenser plus, tout en réduisant leurs déchets.

Espace Droit des Sols :

Bernard Pagès : Il serait intéressant de repérer les puissances de panneaux solaires installés sur le territoire.

Jean Mergnat : Nous avons travaillé avec l'ALEC pour avoir ces données. Entre 2023 et 2024, on a +41% d'installation de panneaux.

Frédéric Maulun : La baisse du prix de rachat de l'énergie va peut-être modifier le nombre d'installations. Nous avons une baisse des actes, nous avons 4 agents, il va falloir assurer un développement du service lié aux demandes des communes.

Espace coopération et financements :

Fonds Européens territoriaux : Démarrage en flèche du programme actuel : 42 dossiers déjà présentés, soit 68% de l'enveloppe déjà fléchée.

Alain Monget : Il est important que nous puissions arriver au paiement par la Région des fonds sollicités.

Contrat CoNECT avec Bordeaux Métropole : Nous avons un Comité de pilotage avec nos 5 Cdc, le SEMOCTOM et Bordeaux Métropole le 20 mai en présence de la présidente de la Métropole Christine Bost. L'initiative de Bordeaux Métropole en proposant ce contrat de coopération est positif pour le territoire. Quelques réalisations sont en cours notamment sur la Cdc des Coteaux Bordelais.

Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région : Nous avons une ambition notamment sur les transports interurbains. Ce contrat doit nous permettre d'avoir une porte ouverte pour négocier avec la Région et œuvrer pour les mobilités du territoire. Il y a une réelle solidarité au niveau du territoire du Cœur Entre-deux-Mers car on prend en compte l'ensemble des problématiques de mobilité même si elles sont différentes entre les 5 Cdc.

CRTE avec l'État : Un des objectifs est de permettre aux dossiers fléchés au CRTE d'avoir une priorité de traitement par les services de l'État.

Espace transition écologique :

Céline Bagolle : Un Comité de pilotage aura lieu le 4 juin à 10h pour le contrat avec l'ADEME.

Nous sommes sur une offre de services mutualisés à destination des habitants.

Les supports de communication sont transmis.

Alain Monget : Ce sont des dossiers très techniques, nous essayons de donner à chaque CdC des indicateurs pour suivre l'avancée des actions sur leur territoire.

Espace Stratégies territoriales :

Alain Monget : Notre observatoire de l'investissement public local permet d'argumenter sur l'importance des contractualisations mises en œuvre, d'identifier des projets qui pourraient être cofinancés. C'est un outil stratégique de pilotage pour le territoire. Ce travail important piloté par Maryse Aubin permet d'être encore plus crédible auprès des partenaires financiers.

Maryse Aubin : La carte des projets des communes intégrant de la transition écologique ainsi que les contacts pour la recherche de financements est maintenant sur le site internet du Pôle pour les communes et les Cdc.

Alain Monget : Le Pôle intervient sur de très nombreux dossiers ; je tiens à remercier les équipes au nom des élus pour la qualité du travail effectué.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider le rapport d'activités 2024.

Budget principal et Budget annexe EDS - Imputation aux articles 6232 « fêtes et cérémonies » et 6238 « Divers » Délib. 16 2025 et Délib. 07 2025 EDS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques,

Vu l'instruction M57,

Considérant que la nature des articles 6232 et 6238 revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité,

Considérant que la collectivité doit pouvoir justifier auprès du trésorier de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques de dépenses à mandater.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre en charge au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » les dépenses suivantes engagées par le PETR Cœur Entre-deux-Mers :

- De manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies,
- Les dépenses liées aux diverses **manifestations** en lien avec l'activité du PETR, dépenses liées aux cérémonies officielles et inaugurations, aux vœux du Président, telles que par exemple les denrées et cocktails servis à ces occasions,
- Les dépenses liées aux **réunions** organisées par le PETR (Comités Syndicaux, commissions, réunions du personnel, réunions avec les collectivités adhérentes ou ayant la même activité, partenaires financiers...) telles que par exemple les denrées et cocktails servis lors de ces occasions,
- Les fleurs, gravures, médailles, gratifications, offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des décès, naissances, départs, ou lors de réceptions officielles, ...

Il est proposé au Comité Syndical de prendre en charge au compte 6238 « Divers » les dépenses suivantes engagées par le PETR Cœur Entre-deux-Mers : notamment les **frais de repas d'affaires ou de mission ne pouvant pas être rattachés à une réception organisée par l'entité, ne se déroulant pas dans le cadre de fêtes, cérémonies, foires ou expositions et réglés directement à un prestataire :**

- Les frais de restauration (petit déjeuner, déjeuner, dîner, collation) des élus du PETR et des élus invités, des agents PETR et des agents invités, des membres du Groupe d'action Locale (GAL), à l'occasion d'événements ponctuels liés aux actions du PETR (**repas annuel, réunions des élus, réunions de travail technique, réunions avec les collectivités adhérentes ou ayant la même activité, ...**), lors de colloques ou missions en lien avec l'activité du PETR.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'autoriser l'affectation des dépenses ci-dessus au **compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »** et au **compte 6238 « Divers »** dans la **limite des crédits inscrits au budget principal du PETR et au budget annexe EDS.**

Décision du Président

Décision n° 2025.04.01 - Budget principal – DM 1 – Immobilisations

Actualité : filière viticole

Frédéric Maulun : La filière viticole est en très grande difficulté. Nous avons fait un panorama pour chaque Cdc concernant l'arrachage.

Nous avons envoyé un questionnaire aux agriculteurs et viticulteurs pour comprendre les projets, besoins et freins en matière de diversification. Nous avons peu de retour à ce jour, les relais sont difficiles à mobiliser. Nous allons relancer la communication, il faut relayer cette information pour avoir des retours.

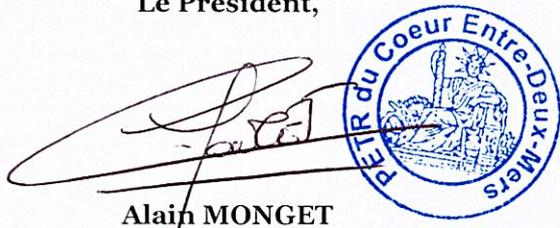
Alain Monget : Je suis étonné que les organismes professionnels dont c'est le travail ne nous soutiennent pas davantage dans cette démarche et n'agissent pas davantage sur le sujet. On devrait être en soutien de ces organismes et non l'inverse.

Bernard Pagès : Il y a des changements de destination des bâtiments. Il faut impérativement s'intéresser à cette filière économique en grande souffrance.

Pierre Séval : Je remercie le Pôle car en 2024 nous avons mis les viticulteurs autour de la table lors de notre salon professionnel (SALON DU BIOSOURCÉ - du champ au chantier). La filière chanvre serait à développer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31.

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'PÔLE TERRITORIAL DU CE2M' around the perimeter and 'Entre-Deux-Mers' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a landscape with a windmill and trees.

Alain MONGET

La Secrétaire de séance,

Maryse AUBIN